

Europe : le grand divorce après le « non » irlandais¹

A peine annoncée la victoire du « non » irlandais, les dirigeants européens oeuvrent à effacer le résultat. L'Irlande est le seul pays où les citoyens ont pu se prononcer directement. Par crainte de leurs opinions publiques, les gouvernements des autres Etats membres de l'Union européenne ont en effet préféré ratifier par voie parlementaire un traité « simplifié », décalque du texte constitutionnel rejeté en 2005 par les Français et par les Néerlandais.

Bien qu'une majorité des Etats membres de l'Union – des Etats et non des peuples - l'aient adopté, le traité simplifié devrait être juridiquement mort, l'unanimité, selon le droit international, formel sur ce point, étant nécessaire à son entrée en vigueur. Devrait. Car, aussitôt, de toutes parts, ont fusé les appels à contourner cette obligation.

« *Le résultat du référendum du 12 juin confirme la crise de légitimité démocratique de la construction européenne* » ont, certes, reconnu nombre de commentateurs et de responsables politiques. Mais aussitôt le résultat du scrutin connu, on a entendu, dans les grandes capitales, les mêmes commentaires outragés qu'au lendemain des « non » français et néerlandais. « *Bien sûr, il faut analyser sérieusement ce vote*, a concédé le ministre de l'intérieur allemand. *Mais quelques millions d'Irlandais ne peuvent pas décider au nom de 495 millions d'Européens.* » « *Les Irlandais avaient le droit de répondre non* », a renchéri Valéry Giscard d'Estaing, un des auteurs du traité, relevant que le texte était « *incompréhensible* ». Mais « *un pays qui représente 0,7 % de la population européenne (...) ne peut pas décider pour les autres* », a-t-il asséné. Une opinion qui a cours également en Belgique. Matamoresque, Yves Leterme, plus prolix sur le sujet qu'il ne l'est en Belgique sur les questions intérieures, a cru bon de s'illustrer : « *En aucun cas, l'Union ne peut être freinée dans son élan.* »

Il faut bien constater que, dans le champ politique, on n'a guère vu de différence entre la droite ultralibérale et la social-démocratie. L'Allemand Martin Schulz, président du groupe socialiste au Parlement européen, a ainsi vu dans le résultat du référendum la responsabilité d'un gouvernement qui a mal communiqué. La gauche unitaire (GUE) présidée par l'eurodéputé communiste Francis Wurtz, dans lequel siègent des députés du Sinn Féin irlandais, est le seul groupe de gauche qui ait fait campagne pour le « non ».

Gauche-droite

Il n'est pas possible que l'Irlande (...), avec tout le respect démocratique (...), puisse arrêter un projet aussi nécessaire » pour l'Union, a donc lourdement insisté le chef (socialiste) du gouvernement espagnol, José Luis Zapatero à l'occasion du sommet européen. La formule est plaisante quand on sait que tout a précisément été fait pour ne pas consulter les peuples, une fois de plus présumés immatures. D'où cette parodie mystificatrice de ratification hâtivement imposée à des parlementaires dont beaucoup se sont enorgueillis de n'avoir pas lu le traité et à des citoyens soigneusement tenus à l'écart des enjeux.

Vite, certains, comme l'espagnol [El Pais](#), ont évoqué l'hypothèse d'un nouveau référendum en Irlande. « *Mais, notait le quotidien espagnol, une autre victoire du 'non' serait encore plus humiliante* » Pour qui ? Le taux de participation s'établissant à 53,13%, les tenants du « oui » ont dû se contenter d'un

¹ Analyse parue dans le N° 345 du *Journal du mardi*, 1^{er} juillet 2008.

soutien bien faiblard. Dans plusieurs circonscriptions de Dublin, le « non » a atteint 60% des voix. La dégradation de la situation économique, le rejet d'une Europe libérale et du caractère fort peu démocratique des institutions européennes ont marqué la campagne référendaire. Avec notamment un vote de contestation plus marqué dans les zones urbaines les plus populaires et dans les régions rurales.

« Pourquoi l'Irlande, l'une des plus belles réussites de l'Union européenne, a-t-elle dit non au traité de Lisbonne ?, s'est demandé Le Monde (...) l'argument majeur des Irlandais était qu'ils ne voyaient pas la raison de voter pour un traité auquel ils ne comprenaient rien. La manière dont la quasi-totalité des forces politiques et syndicales s'est unie pour les convaincre de voter oui a suscité la méfiance : il y avait le peuple et les élites, 'nous' et 'eux'. » Une fois de plus.

« Désamour »

C'est que, selon le quotidien parisien, pourtant ouvertement partisan du traité et désormais infiniment perplexe, les choses vont de soi : *« Quand les peuples sont consultés, ils disent 'non'. Les eurosceptiques ont beau jeu d'exulter après le veto des Irlandais au traité de Lisbonne qui suit le rejet de la Constitution européenne par les Français et les Néerlandais en 2005. Le désamour entre les citoyens et l'Europe est flagrant. L'Europe est jugée incapable de répondre aux préoccupations des citoyens. »*

Ce rejet du traité par les Irlandais rappelle donc bien le « non » opposé à la Constitution européenne en 2005 par la France et les Pays-Bas, ainsi que celui des Irlandais, déjà, en 2001 contre le traité de Nice. Mise sous pression, l'île avait dû revoter après avoir été accusée de placer l'Europe au bord de l'abîme². Pour arracher le « oui », le pays s'était vu garantir sa neutralité, thème qui, à l'époque, était au centre des préoccupations des votants. Il avait approuvé Nice l'année suivante. Ce n'était apparemment que partie remise.

Les leaders européens se sont donc mis à chercher cette fois encore des portes de sortie. Bonn et Paris ont donné le ton, appelant, avant toute chose, à la poursuite des ratifications. C'est que le « non » irlandais déstabilise la présidence française de l'UE sur laquelle comptent fermement les tenants d'une Europe toujours plus libérale.

Le couple franco-allemand a « regretté » le choix irlandais. Un simple « incident », selon le président Sarkozy. Mais pour Hugo Brady, du « Center for european reform » de Londres, la présidence française se trouve d'ores et déjà « plongée dans la confusion la plus totale ». Comme l'Europe telle va.

² En 1992 déjà, les Danois avaient rejeté le traité de Maastricht. Et déjà, de bonnes âmes prophétisaient la fin du rêve européen. Au prix de deux dérogations – majeures, il est vrai – à la monnaie unique et à la politique de défense commune, on faisait revoter et une majorité des Danois approuvaient un traité « allégé » de l'essentiel de sa substance.

Rejeter l'Irlande ?

Alors ? Les dirigeants européens ont décidé de temporiser et renvoyé l'initiative... à Brian Cowen, le Premier ministre irlandais désavoué par son opinion. Il a été convenu que M.Cowen présenterait un rapport au Conseil européen d'octobre pour préciser la manière dont il entend « surmonter » le vote des électeurs. Mais « *Nous n'allons pas fixer de date limite* », a tempéré le premier ministre slovène, Janez Jansa, dont le pays exerçait la présidence de l'Union jusqu'au 30 juin. Sans le dire, les dirigeants européens, qui excluent toute renégociation du traité, espèrent que les Irlandais seront, une nouvelle fois, appelés à revoter avant les élections européennes de 2009.

Les pressions vont donc se multiplier sur l'Eire. Pour la première fois a été émise, par certains, l'idée gravissime de rejeter de l'Union un État qui ne voterait pas en faveur du traité.³ Cette conception d'une Europe d'expulsion ne se rencontre pas seulement à droite. Après Daniel Cohn-Bendit, le président italien Giorgio Napolitano n'a pas hésité à menacer, l'heure étant venue, selon lui, « *d'accomplir un choix courageux entre ceux qui veulent donner un développement cohérent à la construction européenne, laissant en dehors ceux qui menacent de la bloquer* ».

Ce genre de chantage pourrait bien se retourner contre ses promoteurs. Reste donc à trouver l'idée de génie qui permettrait de sortir de l'impasse, via des arrangements tarabiscotés.

« *Nous devrions, au plus tard lors du Conseil européen d'octobre, arrêter une procédure qui puisse permettre l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne à temps pour l'élection du Parlement européen en juin 2009* », a souligné le président du Parlement européen, le chrétien-démocrate allemand Hans-Gert Pöttering.

Les uns veulent repousser les Irlandais - jadis représentés comme les élèves modèles du libéralisme européen – dans la marge de l'Histoire. D'autres jugent que le traité de Nice suffit. Voilà que resurgit l'idée d'une « avant-garde » où certains États iraient de l'avant (?), laissant les autres en rade. Une autre façon de défaire l'Europe.

Or, note le politologue Bertrand Badie, « *Quel que soit l'artifice qui sera inventé, le risque est grand de voir s'aggraver un tel contentieux (entre les citoyens et l'Europe), qui se traduira d'abord et avant tout par l'impossibilité de construire des politiques solides sur des bases évidemment très faibles. C'est donc un peu tout le compromis de Lisbonne qui se trouve remis en cause : l'idée de contourner le suffrage universel, de se réfugier contre la démocratie directe dans les arcanes de la démocratie représentative n'était évidemment pas bonne. Elle consistait à casser le thermomètre plutôt qu'à se demander pourquoi les opinions manifestaient ainsi un rejet aussi brouillon que difficile à interpréter quant à la nature même du message envoyé.*»

Ironie de l'histoire

Ceux-là qui n'ont que le « libéralisme » et la « liberté » à la bouche ont ressorti leurs poncifs méprisants à l'égard des Irlandais comme ils l'avaient fait il y a trois ans à l'encontre des « nonistes » français et néerlandais. Ils ont encore confirmé leur immense respect du suffrage universel en interdisant aux

³ Aucune clause ne permet d'écarter un pays membre de l'UE, de surcroît membre de la zone euro.

autres peuples de se prononcer. Tout simplement parce que, comme l'avait reconnu M. Sarkozy en novembre 2007, « il n'y aura pas de traité si un référendum a lieu en France, qui serait suivi par un référendum au Royaume-Uni » et « la même chose se produirait » dans toute l'Union. Il est donc parfaitement hypocrite de déplorer que les Irlandais décident pour l'ensemble des Européens comme le font tant de belles âmes navrées.

Ironie de l'Histoire, le refus de consulter les citoyens devait permettre de précipiter la mise en place du traité. Dur retour de bâton pour ses promoteurs.

Imaginer aujourd'hui encore des scénarios de contournement des exigences populaires, constituerait un nouveau coup de force contre la démocratie. Comme l'a justement noté l'ancien ministre français des Affaires étrangères Hubert Védrine, « les élites européennes ne peuvent pas prêcher l'Etat de droit dans le monde et s'en affranchir chez elles. »

L'intérêt de l'Europe elle-même commanderait donc de prendre acte du décès de ce traité, copie de la défunte constitution européenne, d'ouvrir une nouvelle phase de la construction européenne avec les peuples et non contre eux. Ce n'est pas le référendum irlandais qui provoque une crise en Europe. C'est la crise de l'Europe telle qu'elle se construit qui a fait le choix majoritaire des Irlandais.

Le spectacle donné par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne, lors du Conseil européen s'est révélé fort éclairant. Estimant qu'il était urgent d'attendre, ils ont également renvoyé à l'automne une éventuelle réponse aux inquiétudes populaires concernant la hausse des prix pétroliers. Pas en crise l'Europe ? Quand ses « leaders » sont incapables de s'attaquer aux dits « problèmes concrets » des gens ? Que l'« Europe des grands chantiers » - énergie, recherche, autoroutes de l'information... - est en panne ? Quand la teneur du lien transatlantique – en clair, du droit de regard des Etats-Unis sur les affaires du Vieux continent - divise l'Union ? Quand M. Trichet, à la tête de la Banque centrale européenne, impose avec l'aval des gouvernants une hausse des taux d'intérêt qui anémie la croissance, sous prétexte d'une surchauffe qui n'existe pas ? Quand l'Europe des déréglementations fixe à 65 heures – oh, au maximum, quand même...- la semaine de travail et des barbelés aux frontières de l'Europe ? Une Europe exaltante, en vérité.

Le « modèle » fragilisé

Selon le dernier rapport de la Banque d'Irlande, en 2008, la croissance devrait tomber à 1,9 % contre environ 5% en 2007 et 6,5 % en moyenne depuis 1994. La crise de l'immobilier, le moteur du miracle irlandais avec les industries de pointe et les finances, et le resserrement des conditions de crédit frappent de plein fouet la classe moyenne.

Face à ces mauvais indicateurs, l'avenir du « modèle irlandais », cet exemple de réussite économique et sociale cité en Europe, semble coïncider. Le marché de l'emploi largement soutenu par le recours à une forte population immigrée (Européens de l'Est, Africains, Chinois) est comprimé, le taux de chômage atteint les 5,5 %, du jamais vu depuis 1999. En même temps, ont explosé les inégalités sociales avec une forte dépendance du pays aux investissements étrangers, américains (Intel, Google, Pfizer), qui peu à peu délocalisent leurs unités de production dans les pays de l'Est européen,

Le Sinn Féin, principal parti représenté au Parlement opposé au traité, a été le véritable pivot d'un vaste comité « No Vote » regroupant 14 organisations de gauche. Parce que « Le traité de Lisbonne est une

vraie déception en matière de droit du travail, il n'aborde pas la question la plus importante pour les travailleurs européens : la protection de leurs droits », a expliqué Mary-Lou McDonald, en précisant qu'il délite encore un peu plus les services publics. « Il ne s'agit pas de déterminer si nous sommes à l'intérieur ou en dehors de l'Europe, car nous sommes déjà au cœur de l'Europe, nous la voulons meilleure », explique l'eurodéputée du groupe GUE/NGL.

On estime aujourd'hui à 20 % le nombre d'Irlandais menacés par la pauvreté, 10 % sont pauvres, les femmes et les chômeurs étant les plus exposés.

Document : L'histoire d'une machination

(Article de Rosa Moussaoui publié dans L'humanité en février dernier)

Les dirigeants européens n'ont jamais digéré le désaveu populaire de 2005. Trois ans de manoeuvres ont été nécessaires pour exhumer le traité rejeté. Récit en sept épisodes.

Nicolas Sarkozy, père du traité de Lisbonne ? En réalité, l'exhumation et le maquillage du projet de constitution ont commencé... avant même la victoire annoncée du « non » en France et aux Pays-Bas. Une opération faite de communication, de subtiles manoeuvres politiques, sur fond de mépris des citoyens. Et dont l'élection de Nicolas Sarkozy constitua, en quelque sorte, l'ultime étape.

Épisode 1

Un « plan B » libéral dans les coulisses de Bruxelles

Mai 2005. Alors que la victoire du « non » au projet de constitution européenne paraît inéluctable en France et aux Pays-Bas, l'Humanité révèle, le 18 mai 2005, l'existence d'une « note de travail » qui circule au sein de la Commission de Bruxelles et dans de nombreuses chancelleries européennes. Ce texte étudie trois scénarios possibles dans l'hypothèse d'une victoire du « non ». Première hypothèse, jugée trop « aléatoire » : faire revoter les électeurs pour obtenir un « oui ». Deuxième hypothèse : celle d'une intégration européenne à géométrie variable, avec un « noyau dur » constitué des pays fondateurs et un second cercle permettant une agrégation plus souple des autres pays. La dernière hypothèse, qualifiée de « pragmatique » et « de bon sens », esquisse déjà la perspective finalement choisie : le sauvetage des dispositions institutionnelles, et la déconstitutionnalisation de la partie III figeant les politiques libérales, partie restant en vigueur par ailleurs dans le corpus juridique européen. Le 29 mai, le « non » l'emporte en France. Dès l'annonce de cette victoire, ses partisans appellent au respect du verdict des urnes. Ils appellent à manifester le 16 juin, place de la République, à Paris.

Épisode 2

Un Conseil européen aveugle et sourd

« Je veux croire obstinément que ni les Français ni les Néerlandais n'ont rejeté le traité constitutionnel. » Cette ahurissante déclaration du premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude

Juncker, illustre l'aplomb avec lequel le Conseil européen de juin 2005 nie le message des urnes françaises et néerlandaises. Jacques Chirac refuse de se faire l'interprète du choix souverain du peuple français. Le président de la Commission, José Manuel Barroso, déplore le poids du « contexte » et le « manque d'explications » à l'origine, selon lui, du rejet du projet de constitution. Une argumentation largement reprise, qui sert à justifier le placement sous respiration artificielle d'un texte que le refus d'un seul État aurait dû suffire à rendre caduc. À l'issue de ce sommet, les chefs d'État et de gouvernement décident de repousser la date limite des ratifications, sous le prétexte d'une « période de réflexion », avec l'objectif d'afficher un maximum de « oui » pour mettre les Français et les Néerlandais au pied du mur. José Barroso annonce que la Commission planche sur un plan de communication qui doit aboutir au sauvetage du projet de Constitution.

Épisode 3

La commission accouche d'un plan de com'

Dès l'été, la commissaire européenne à la Communication, la social-démocrate suédoise Margot Wallström, travaille, sous l'étroite supervision de Barroso, à un plan marketing rendu public le 18 octobre 2005 et baptisé « Plan D comme démocratie, dialogue, débat ». Objectif : exhumer, à moyen terme, le projet de constitution désavoué par les électeurs. Pour y parvenir, la Commission européenne entend définir « des cibles » et « mobiliser les médias de masse, en particulier la télévision » et l'Internet. Autres instruments de cette vaste campagne de propagande : des « ambassadeurs de la bonne volonté européenne » chargés d'animer des meetings, ainsi qu'un réseau renouvelé de « relais locaux d'information sur l'Union européenne ». Les initiatives de promotion des politiques européennes, promet le document, seront généreusement subventionnées, qu'elles émanent des gouvernements ou de « la société civile ». Côté contenu, il s'agit de convaincre les citoyens de la pertinence des « réformes requises pour être en mesure d'affronter la concurrence mondiale ». L'opération est relayée, au Parlement européen, par le libéral britannique Andrew Duff et le Vert autrichien Johannes Voggenhuber, auteurs d'un rapport prônant le sauvetage de la constitution et l'organisation, à l'horizon 2007-2008, d'un « référendum consultatif européen ». De son côté, le chancelier autrichien conservateur Wolfgang Schüssel promet de faire de la réactivation de la constitution une « priorité » de la présidence autrichienne de l'UE. Enfin la chancelière allemande, Angela Merkel, avance l'idée d'une déclaration non contraignante sur « la dimension sociale de l'Europe », adjointe au projet de constitution, sans que celui-ci ne soit modifié. Mais toutes les hypothèses, reconnaissent les promoteurs du projet de constitution, sont suspendues aux échéances législatives et surtout à la présidentielle dans l'Hexagone.

Épisode 4

La « feuille de route » de Merkel pour sauver la constitution

Le 18 janvier 2007, Angela Merkel, dont le pays assure la présidence tournante de l'Union, met en garde contre « l'échec historique » que constituerait, selon elle, l'incapacité des Vingt-Sept à se doter d'une constitution d'ici à 2009. « Avec les règles actuelles, nous savons que l'UE (...) n'a pas la possibilité de prendre les décisions nécessaires », prévient la dirigeante conservatrice, chargée, avant juin, d'établir une « feuille de route » pour « sortir de l'impasse ». Le président de la Commission européenne, José Barroso, appelle, lui aussi, à « dissiper les doutes des citoyens ». Parallèlement, les ministres espagnol et luxembourgeois des Affaires étrangères, Miguel Angel Moratinos et Jean Asselborn, dont les pays sont les deux seuls à avoir ratifié le projet de constitution par référendum, plaident pour une relance de celle-ci dans une tribune publiée par le quotidien britannique The Independent. « Le traité constitutionnel est, sans l'ombre d'un doute, le meilleur outil dans notre

musette. S'il n'existait pas déjà, il faudrait l'inventer », font-ils valoir.

Épisode 5

Le « oui » en conclave à Madrid

À l'initiative de l'Espagne et du Luxembourg, soutenus par la Commission européenne, les représentants des 18 pays ayant ratifié le projet de constitution se retrouvent à Madrid, le 26 janvier 2007. Sont également invités le Portugal et l'Irlande, dont les gouvernants s'affichent comme des « amis de la constitution ». L'objet de ce sommet : relancer les réformes compilées dans le projet de constitution, et le maintien de la « substance du texte ». Et pour cela, faire valoir, qu'une majorité d'États membres a ratifié le texte, fût-ce par voie parlementaire. L'argument ignore délibérément la clause du traité constitutionnel selon laquelle le moindre refus bloque son entrée en vigueur. Mais qu'importe. Tout est bon pour ressusciter la constitution.

Épisode 6

La campagne présidentielle française

Alors que l'approche de l'élection présidentielle fait éclater le front du « non » de gauche, Nicolas Sarkozy analyse méthodiquement les raisons du rejet. Ce qui le pousse à forger un discours exaltant une Europe « protectrice » pour répondre aux angoisses suscitées par la mondialisation et à multiplier les critiques sur la politique monétaire de la BCE. Le 8 septembre 2006, à Bruxelles, devant la fondation Friends of Europe, il assure vouloir prendre en compte le « non ». « En tout cas, pour ma part, je ne serai pas celui qui dira aux Français qu'ils ont mal compris la question qui leur était posée », insiste-t-il. Avant de défendre, pour la première fois, le recours à un « mini-traité » pour « réaliser les réformes institutionnelles les plus urgentes ». Ce mini-traité, précise-t-il déjà, aura vocation à « modifier » les traités précédents, et sera soumis, en France, à une ratification parlementaire. Le calendrier, lui aussi, est parfaitement calé : « Notre objectif devrait être de lancer son élaboration sous présidence allemande, en 2007, et d'achever les ratifications sous présidence française, en 2008, de manière à l'appliquer dès les prochaines élections européennes, à partir de 2009 », annonce le candidat UMP. Un scénario qu'il défendra tout au long de la campagne présidentielle.

De son côté, la candidate socialiste plaide, comme le prévoit la plate-forme adoptée par son Parti, pour un nouveau référendum en 2009. Tout en entretenant l'ambiguïté sur la teneur du texte qui serait soumis aux électeurs, un texte assorti, avance-t-elle, d'un « volet social » pour que « les droits des travailleurs soient pris en considération ». Mais alors qu'elle juge, en début de campagne, le projet de constitution « caduc », Ségolène Royal s'aligne peu à peu sur la vision défendue par le Parti socialiste européen. Alors que le PS défend la perspective d'une renégociation, elle se défend, en janvier 2007, de vouloir « pénaliser les pays européens qui se sont prononcés ».

Épisode 7

Gouvernants et experts juridiques accouchent du traité de Lisbonne

Au soir de son élection, le 6 mai, Nicolas Sarkozy l'annonce : « La France est de retour en Europe. » Tout est prêt pour tourner la page du « non ». Ce à quoi s'attellent les Vingt-Sept, lors du Conseil européen qui suit l'élection présidentielle française. Dans la nuit du 23 juin, à Bruxelles, un accord est conclu. Il porte sur le mandat donné à une conférence intergouvernementale pour rédiger un traité abusivement qualifié de « simplifié ». Tout y est déjà. Sur le fond, ce mandat reprend intégralement la

« substance », mais aussi la lettre même du projet de constitution européenne. Quant à la méthode, elle semble étudiée tout exprès pour tenir les citoyens à l'écart du débat. Le projet de constitution est éparpillé en morceaux, transformé en puzzle d'amendements au traité sur l'Union européenne et au traité établissant la Communauté européenne. Ce qui laisse intacts, contrairement aux déclarations des gouvernants, les principes fondateurs de « concurrence libre et non faussée » et les dispositions de la partie III figeant les politiques libérales. Certains diplomates se félicitent avec cynisme de la future adoption d'un « traité des notes en bas de pages » plus obscur et plus illisible encore que celui que rejetèrent les électeurs français et néerlandais. Tout l'été, des experts juridiques se relaient, sous la supervision de la présidence portugaise et de la Commission, pour transposer le mandat. La gémellité du « nouveau » texte et du projet de constitution ravit le père de ce dernier, Valéry Giscard d'Estaing. « Les outils sont exactement les mêmes. Seul l'ordre a changé dans la boîte à outils », se félicite-t-il dans le Monde du 26 octobre 2007. Le 13 décembre, les chefs d'État et de gouvernement des Vingt-Sept se retrouvent, à Lisbonne, pour la cérémonie de signature du traité. Un pacte unit les dirigeants européens : ils ne consulteront pas leurs peuples, à la seule exception de l'Irlande, où le référendum est constitutionnellement obligatoire sur une telle question.